



Communiqué officiel de L'Ultra Marin®

Objet : La sécurité des marcheurs de L'Ultra Marin® au centre de nos préoccupations :

Alors que l'événement de L'Ultra Marin® se tiendra du 30 juin au 3 juillet 2022, les associations d'Arradon sont entrées en contact avec l'organisation de la course le 9 juin dernier, afin de faire part de leurs inquiétudes concernant l'épreuve de la Marche Nordique de 29km.

En effet, la Marche Nordique de L'Ultra Marin® fait l'objet d'un arrêté municipal en date du 11 mars 2022, levant l'interdiction de pratiquer la Marche Nordique sans embouts dans un objectif de mesurer l'impact sur les chemins empruntés.

Dans la continuité de la volonté de L'Ultra Marin® de mesurer et limiter son impact sur l'environnement autour du Golfe du Morbihan, l'organisation a souhaité réaliser une étude d'impact sur le passage des marcheurs sans embouts. Cette étude, en collaboration avec la Mairie d'Arradon, de Vannes, ainsi que tous les acteurs environnementaux du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, doit permettre d'apporter une réponse concrète à cette problématique, par l'intermédiaire d'un bureau d'étude indépendant.

Lors de cet échange, malgré la volonté de L'Ultra Marin® d'associer les associations à cette étude, aucun accord réel n'a pu être trouvé.

À deux semaines de l'événement, une incertitude pèse sur le bon déroulement de la course.

Une communication sera faite aux concurrents dans les prochains jours par l'organisation de L'Ultra Marin®.

Pierrick Moreau, président de L'Ultra Marin®